

Orne

Clash avec la Cdc sur le transfert des enfants de maternelle

LE JOURNAL DE L'ORNE | jeudi 8 novembre 2018

695 mots | -



Lundi matin, les parents d'élèves ont manifesté devant l'école.

Grosse tension entre Mortrée et la communauté des Sources de l'Orne suite aux travaux programmés par la Cdc dans l'école de Mortrée.

Car si les élèves de primaire doivent être déplacés, ce lundi 5 novembre, dans des modulaires près de la salle polyvalente, les enfants de maternelles resteront, eux, dans leurs locaux durant le chantier prévu pour durer 18 mois.

« **Ça ne gêne personne sauf les parents d'élèves et les élus de Mortrée** », s'agacent les parents du conseil d'école, le maire et le conseil municipal dans une lettre ouverte envoyée mercredi 31 octobre.

Ce lundi 5 novembre, ils appelaient à un rassemblement, à 9 heures, devant l'école maternelle.

Déplacer les petits dans la salle polyvalente

« **Nous avons des solutions, celle de louer trois modulaires en plus. Ce qui a été refusé par la Cdc car ça coûtait trop cher. À la suite de cela, il y a eu la visite de sécurité des locaux provisoires en fin de semaine dernière. À la fin, on s'est tous transportés à la salle polyvalente car il y avait peut-être une solution, celle de transférer le dojo du judo dans la grande salle et de garder les deux autres salles pour les deux classes de maternelle. En plus, on faisait la cantine pour les enfants dans la deuxième partie de la grande salle.**

Le judo était d'accord parce que, le soir, ça ne gênait pas.

En plus, les tatamis permettaient de servir de salle de motricité pour les enfants et en même temps de dortoir.

Pour le problème des toilettes, on avait trouvé des réducteurs avec une marche et des montants », explique la municipalité.

« Tout le monde était d'accord »

Dans leur lettre ouverte, les cosignataires relèvent :

« **Tout le monde était d'accord, enseignants, inspection d'académie, parents d'élèves et municipalité. Cette solution avait le mérite de réunir l'ensemble des enfants sur un même site et de leur éviter la pollution due aux travaux.**

Elle avait aussi pour avantage de ne pas avoir de surcoût, ni pour la CDC, ni pour la municipalité.

Dans le cadre où les élèves de maternelle restent dans les locaux actuels, s'il n'y a aucun surcoût pour la Cdc, la facture est salée pour la municipalité. En effet, le transport en car, aller et retour, des enfants à la cantine et les deux garderies coûteront 20 000 €/an au contribuable Mortréen.

Satisfaits de cette solution faisant l'unanimité, nous étions sûrs qu'elle serait acceptée mais là encore, c'était sans compter sur le déterminisme têtue de M. Fontaine qui l'a refusée prétextant un manque de sécurité dans les locaux qu'il n'a d'ailleurs jamais visités ».

« Le maire préfère l'intérêt de ses concitoyens... »

Ce mercredi 31 octobre, les parents d'élèves ont rédigé un courrier pour le préfet. Ils avaient auparavant été reçus par la préfecture :

« **Elle avait envoyé une lettre à M. Fontaine lui demandant de régler le problème avec les parents et la municipalité** ».

Ce même jour, Marc Richard, maire de Mortrée « a été convoqué à une réunion

exceptionnelle au cours de laquelle il a démissionné de son poste de vice-président des affaires scolaires, décision qui arrangeait bien les élus présents qui trouvaient anormal que le maire de Mortrée préfère l'intérêt de ses concitoyens aux décisions irrationnelles de la Cdc », lit-on encore dans la lettre ouverte.

Le désamiantage reporté à février

Juste après cette réunion, la mairie a reçu une lettre de la communauté de communes.

« Les travaux ont été reportés au mois de février. Mais dans les mêmes conditions. Ça permettait de faire le désamiantage pendant les 15 jours de vacances de février. Ça ne règle pas la question pour autant puisqu'il reste la poussière, le bruit... », déplore la municipalité.

Jean-Pierre Fontaine précise que, mercredi 31 octobre, le conseil communautaire a voté contre la solution proposée par Mortrée.

En effet, seuls les élus de Mortrée et de Saint-Hilaire-la-Gérard (deux communes qui formeront une commune en janvier 2019) ont voté contre et ont quitté la séance.